

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017**

Les Procès Verbaux des séances du 3 et 24 avril 2017 ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1- DECISION MODIFICATIVE N°1

Les élus ont décidé de modifier les crédits prévus au Budget Primitif 2017 comme suit :

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>
6713 Secours et Dots		5000.00 €		
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	5000.00 €			

2- ACCEPTATION PRETS CRCA VESTIAIRES MUNICIPAUX ET REHABILITATION MAIRIE

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus pour la réhabilitation de la Mairie et pour la construction de vestiaires municipaux, il convient de conclure 4 contrats de prêt : 2 prêts à long terme et 2 prêts relais FCTVA.

Après étude des offres émises par la Poste et par le Crédit Agricole, l'offre du CRCA a été retenue :

- Réhabilitation Mairie :
 - 161 000€ sur 15 ans, taux fixe de 1.40%
 - 65 000€ sur 2 ans, taux fixe de 1.10%
- Vestiaires Municipaux :
 - 145 000€ sur 15 ans, taux fixe de 1.40%
 - 23 000€ sur 2 ans, taux fixe de 1.10%

3- ATTRIBUTION DU MARCHÉ « EXTENSION, RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE D'ONDES »

Dans le cadre des travaux d'extension, de rénovation et de mise en conformité accessibilité de la Mairie d'Ondes, un marché public a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après analyse des candidatures et des offres, les entreprises suivantes ont été retenues pour les 15 lots suivants composant ce marché :

N° LOT	Désignation	Nom Entreprise	Adresse	Montant travaux HT
1	GROS ŒUVRE	PRIMO CONSTRUCTION	22 rue de la gravette 31150 Gratentour	133 000,00€
2	ETANCHEITE ZINGUERIE	ECOLO ETANCHEITE	ZI Euronord 2 bis rue du Parc 31150 BRUGUIERES	11 001,26€
3	MENUISERIE EXT ALU	APF	17 route de Montberon 31620 Labastide st Sernin	34 000,00€
4	RAVALT FACADES PAR.	SOL FACADE	Chemin de Moroncazal 31410 NOE	33 815,00€
5	PLATRE FP	LARROZE	BP 524 Chemin de Castelnau 31370 Labastide Clermont	17 795,61€
6	MENUISERIE BOIS	GEMIN	3 rue Paillas 31620 Castenau d'Estretfonds	19 882,55€

7+8	CVC et PLOMB SANIT.	SARL JPC	213 impasse Jacin 31450 Montlaur	20 449,52€
9	ELECTRICITE	SARL L2E	4 impasse de la Gravette 31150 Gratentour	21 230,34€
10	CARRELAGE FAIENCES	LACAZE	1357 avenue de Falguières 82000 Montauban	11 445,00€
11	REVEL ESCAL. PIERRE	DEBEZY MARBRE	RD 820-BP 9 31620 Castenau d'Estretfonds	4 055,00€
12	PEINTURES EXT INT	AGR	715 Chemin des Standinats 31620 Fronton	5 692,05€
13	MONTE HAND	MIDI LEV	24 route de Toulouse 81710 Saix	12 896,12€
14	SERRURERIE FERRONN	EUROPE SERRURERIE	ZI du Galinrey 81200 Aiguefonde	9 370,00€
15	ESPACES VERTS	CAUSSAT	1 chemin de Sandreau 31700 DAUX	1 070,00€

			Montant total Marchés ht	335 702,45€
--	--	--	--------------------------	-------------

4- CANTINE SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2017-2018

Il a été décidé de maintenir les tarifs du prix du repas comme l'an passé soit:

- 3.20 € le prix du repas pour les élèves
- 4.50€ le prix du repas pour les enseignants

5- GARDERIE COMMUNALE : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2017-2018

Les membres du Conseil municipal ont décidé de maintenir les tarifs de l'an passé pour la garderie communale soit :

- le prix de la présence à 1.50€ facturée mensuellement
- le prix du forfait « 7 à 15 présences » à 9€ facturé mensuellement
- le prix du forfait « au-delà de 15 présences » à 13€ facturé mensuellement

6- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA BUCHERE A L'ASSOCIATION FREESTYLE SESSION

L'association « Freestyle Session » présidée par Mr Mustapha KADDAOUI a demandé la possibilité d'occuper la salle de la Buchère pour l'année 2017-2018 pour préparer des enfants encadrés par un professeur diplômé à la compétition de Breakdance à un niveau national et international.

Une convention de mise à disposition de la salle de la buchère sera mise en place. L'association utilisera la salle les jours suivants :

- tous les dimanches de 15h00 à 17h00
- les jeudis et samedis de 15h00 à 17h00 durant les vacances scolaires

7 CONVENTION CD31 / COMMUNE POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES DE 65 ANS ET PLUS SUR LES SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX ET ROUTIERS DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS EN HAUTE-GARONNE

Dans le cadre de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a décidé de dissoudre le SITPA, décision qui prendra effet le 31 août 2017.

Le Conseil Syndical du SITPA a fait vœu auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne « que soit poursuivie la politique sociale pour favoriser le transport des personnes âgées conduite de manière partagée entre les communes, les transporteurs et le Conseil départemental de la Haute-Garonne ». Le Conseil Départemental a souhaité poursuivre ce dispositif d'aide à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le nouveau dispositif sera similaire au dispositif actuel. La gratuité sera octroyée à l'utilisateur sous certaines conditions définies dans le règlement départemental des personnes âgées :

- Avoir 65 ans et plus
- Résider dans la commune
- Que la commune ait conventionné avec le Département,
- Que l'usager fournisse un avis de non-imposition

Le financement est reconduit à l'identique :

- sur le réseau Arc-en-Ciel : 50% le Département et 50% les communes
- sur les autres réseaux : 32.5% le Département, 32.5% les communes et 35% les transporteurs

La commune a décidé de maintenir le dispositif de gratuité des transports pour les personnes âgées de 65 ans et plus, en partenariat avec le Département, les transporteurs et la région Occitanie et d'approuver la convention-cadre.

8 CONVENTION DE FORMATION HABILITATIONS ELECTRIQUES AVEC CPS FORMA

La Communauté de Communes a proposé aux communes membres de mutualiser des formations d'habilitations électriques à destination des agents des services techniques avec CPS FORMA situé à Grenade.

Il a été choisi de faire suivre la formation Habilitations Electriques BS (interventions élémentaires : remplacement fusibles, lampes, interrupteurs, prises sur circuits terminaux) à 2 agents des services techniques pour un coût total de 381.54€ HT.

9 DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BATIMENTS - SDEHG

Le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la commune d'inscrire des bâtiments dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

La commune a souhaité demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments de l'école primaire et de la cantine scolaire situés 2 rue de l'église à Ondes et s'est engagée à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

10 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE (ECOLE ET CANTINE)

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour assurer l'entretien de locaux communaux, le service de restauration scolaire et la garderie de l'école, les élus ont décidé de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018 sur la base de 26 heures hebdomadaires et de le rémunérer sur la base de l'Indice Brut du 2^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

11 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (SERVICE ADMINISTRATIF)

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour assurer l'accueil du public et les tâches administratives du secrétariat de Mairie et de la poste pendant les absences pour congés annuels du personnel communal durant l'été, il a été décidé de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pendant 3 semaines sur la période du 24 juillet au 3 septembre 2017 sur la base de 26 heures hebdomadaires et de le rémunérer sur la base de l'Indice Brut de 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial (Echelle C1).

12 MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Conformément à l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme, la commune s'est prononcée en faveur de la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU pour rectifier une erreur matérielle en application des articles L153-45, et L 153-47 dudit code.

Cette procédure de modification simplifiée concerne précisément le secteur des Fournery et consiste à reconnaître qu'une erreur matérielle s'est produite au plan administratif dans la transcription des limites définies pour la zone Ux dans cette zone.

En effet, la limite a été reportée 40 m trop à l'est, par rapport à ce qui avait été décidé lors des différentes consultations et notamment lors des discussions avec le propriétaire des terrains.

Suite à une visite contradictoire par la DDT 31 sur le site de l'entreprise MARQUES (parcelles ZB 146 et 148), l'inspecteur s'est aperçu de ce décalage et a demandé à l'entreprise de se mettre en conformité avec le PLU. La commune prévenue par l'entreprise a envoyé un courrier à la DDT précisant que le zonage avait souffert lors de son élaboration d'une erreur de plume qui serait modifiée pour permettre à l'exploitant de poursuivre son activité.

13 QUESTIONS DIVERSES

Porte -drapeau : Courrier de Paul BARRERE :

Ce jeune a déposé sa candidature en tant que Porte-drapeau. Un courrier doit être adressé à l'Office National des anciens combattants. La Mairie se chargera de l'achat de la tenue et du drapeau.

Contournement Nord du bourg d'Ondes :

Arrêté déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires au contournement du nord du bourg d'Ondes affiché et mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

Achat d'un modulaire pour l'école d'Ondes

Devis travaux de réparation toiture de la bibliothèque

Ondes, le 10 juillet 2017

Le Maire,
André PAVAN

